

Genève, le jour de la dernière cigarette

GENEVE. Après le plébiscite de l'initiative antitabac du 24 février, le canton du bout du Léman deviendra demain le premier en Suisse romande à bannir la fumée des lieux publics. Réactions avant l'extinction des derniers mégots.

Christian Lecomte
Lundi 30 juin 2008



Les bars à chichas du canton devront devenir des clubs privés s'ils veulent poursuivre leur activité. Dans les autres bars et cafés, certains patrons s'attendent à voir leur chiffre d'affaires baisser de 30 à 40%. (photo: Daniel Winteregg)

Au bar de la Sportive, rue de Carouge, on ne parle que de cela: demain, il faut écraser la cigarette. Jean-Pierre, un retraité, soupire: «La clope trempée dans le petit noir, c'est fini!» Lui qui a 50 années de tabac derrière lui dit qu'on lui enlève un peu de sa liberté. Il fumera dehors ou alors il arrêtera pendant une demi-heure. A ses côtés, Jeannot fait dans l'humour: «Fumer dehors? Et les SDF? Vous pensez à leur santé?» Toute la Sportive s'amuse de la blague, sauf Nuno Fernandes, qui n'a pas le cœur à rire. Le 30 mars, soit un mois après le plébiscite de l'initiative antitabac par 79,2% des votants, il a vendu la Biguine, son restaurant du boulevard James- Fazy. Ses amis lui ont dit d'attendre un peu, de voir ce qu'il allait se passer mais sa décision a été vite prise. «Attendre quoi? De couler? Mes clients sont tous fumeurs. Sans cigarette, il n'y a plus de convivialité», se lamente-t-il. Il rentre au Portugal où la loi est plus souple.

Le poids des amendes

Laureine Bourban, la propriétaire de la Sportive, est désespérée: «Ici, on accueille jusqu'à deux heures du matin une clientèle à 80% fumeuse et je peux vous affirmer que mon chiffre d'affaires va dégringoler de 30 à 40%.» «Par chance, poursuit-elle, on a une grande terrasse et les gens iront en griller une dehors, mais cet hiver?» Laureine veut investir dans des chaufferettes à gaz, ces parasols chauffants qui fleurissent un peu partout dès les premiers frimas. Mais elles pourraient être frappées d'interdiction car elles utilisent une énergie non renouvelable et leur rendement médiocre ne chaufferait en fait «que les moineaux»

Autre gros nuage noir au-dessus des bistrotts, le coût des amendes nettement plus élevé pour les tenanciers que pour les accros au tabac. Les fumeurs indociles paieront de 100 à 1000 francs, les exploitants débourseront de 1000 à 10 000 francs, cette dernière somme étant réservée aux multirécidivistes. Laureine Bourban s'insurge: «S'il faut appeler la police à chaque fois qu'un fumeur ne veut pas éteindre sa cigarette, l'ambiance va vite tourner au vinaigre car nous allons être perçus comme des délateurs. Et puis la police ne viendra pas dans la minute et c'est nous qui paierons pour avoir laissé faire.» Certains estiment que cette même police va craquer sous les appels et sera très vite débordée. «C'est en premier lieu les inspecteurs du contrôle du commerce qui attesteront des infractions», corrige un porte-parole de la police. Les forces de l'ordre n'interviendront qu'en cas de grabuge. «La fin de la paix sociale», prédit Jacques-André Widmer, un journaliste à la retraite qui a créé l'association des dissidents de Genève regroupant des personnalités locales dont plusieurs ténors du barreau.

De la résistance au dérapage

Ces fumeurs invétérés appellent ni plus ni moins à la désobéissance civile en déclarant qu'ils violeront ouvertement la loi. «Vous allez avoir de quoi remplir vos rubriques des faits divers», continue Jacques-André Widmer. On va imiter les Etats-Unis qui ne comptent plus le nombre de femmes violées parce qu'elles fument dehors, et les rixes parce que les riverains ne supportent plus les nuisances causées par les fumeurs sur les trottoirs. Sans oublier que les bars clandestins et les fumeries vont se multiplier.» Rien que cela. Le débat déchaîne les passions et entraîne les pires dérapages. L'hebdomadaire GHI est allé ainsi jusqu'à tirer une comparaison entre la loi qui entrera en vigueur demain et les méthodes du régime hitlérien (LT du 27.06.2008)

Au restaurant des Licenciés, près de la plaine de Plainpalais, Yves, 70 ans, qui pendant 25 ans fut le patron du Bouchon, un restaurant du quartier de la Praille, raconte son histoire: «J'avais mal dans la poitrine, alors je suis allé voir mon médecin qui m'a dit: il va falloir cesser de fumer. Mes poumons étaient dans un sale état alors que je n'avais jamais fumé.» Yves sait exactement ce que fumée passive signifie. Il approuve bien évidemment le vote du 24 février: «80% de oui à l'interdiction du tabac, c'est clair non! Alors pourquoi toute cette agitation?»

Des clubs pour fumer

Beaucoup d'exploitants placent désormais leur espoir dans la future loi fédérale, annoncée comme moins restrictive que l'interdiction généralisée décrétée à Genève. La marge de manœuvre est toutefois mince puisqu'une commission des Etats s'est déjà prononcée en faveur de la souveraineté des cantons sur cette question. Reste l'option du recours auprès du Tribunal administratif. Pas évidente quand 79,2% des citoyens ont dit oui. «C'est un règlement transitoire jusqu'à la future loi d'application votée par le Grand Conseil. En attendant, nous allons établir un monitoring permanent pour voir comment cette loi va se construire» tente de rassurer Carmelo Lagana, secrétaire adjoint au Département de l'économie et de la santé.

Les exploitants devront en fait se plier ou modifier le statut de leur commerce en se tournant vers le label des clubs privés. Ceux-ci sont en effet épargnés par le règlement au même titre que les chambres d'hôtel, les chambres individuelles des hôpitaux et les cellules d'internement. Jacques-André Widmer est le patron d'un bar à chichas situé rue de Berne. Alors que son établissement tombe sous le coup de la nouvelle loi, il refuse toute idée de partager la propriété de son commerce avec une association d'adhérents. «60% de mes recettes viennent des narguillés, je vais donc probablement devoir fermer», lâche-t-il.

La France s'adapte à l'interdiction

Après six mois, la nouvelle loi ne pose plus problème.

Mathilde Fenestraz

En France, cela fait six mois que l'on ne fume plus dans les lieux publics. Cette mesure dont la mise en application avait suscité une appréhension à la fois des patrons de bar et des forces de l'ordre est passée comme une lettre à la poste. Avant l'interdiction, 67% des fumeurs se déclaraient favorables à l'interdiction de fumer dans les restaurants, ils sont 83% en 2008. Aujourd'hui, la mesure ne pose plus problème: «Dans les bars c'est comme à la maison, la cigarette c'est dehors», déclare un client d'un bar PMU à Annemasse, en France voisine.

Le Ministère de la santé n'avait pas hésité, deux mois à peine après l'entrée en vigueur de l'interdiction, à publier une étude triomphaliste: un rapport qui montrait une chute de l'ordre de 15%, du taux d'infarctus et d'accidents vasculaires cérébraux. Bien que ces résultats ont paru trop beaux pour être vrais à certains, ils témoignent d'une tendance à la baisse de la consommation de cigarettes. Les ventes ont ainsi chuté de 4,7% entre janvier et mai 2008, comparativement à la même période en 2007, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies.

Seule ombre au tableau, les patrons de bar estiment subir une baisse moyenne de 10 à 15% de leur chiffre d'affaires. «Les gens viennent moins et moins longtemps», résume le patron d'un bar PMU à Annemasse. Même constatation du président du Casino d'Annemasse, Régis Décamps, qui admet toutefois que la baisse de fréquentation s'explique aussi par la conjoncture économique défavorable. «Les clients se concentrent sur les dépenses indispensables», précise-t-il.

Si les fumeurs ont pu avoir du mal à s'adapter, la mesure est aujourd'hui intégrée. Les gendarmes restent néanmoins prudents. Avec le retour du beau temps, le bruit et la fumée sur les terrasses pourraient déranger les riverains. A ce jour, ainsi que l'assure le commandant Domergues de la brigade de gendarmerie Annemasse-Reignier, il n'a pas été nécessaire d'infliger une seule amende. «De quoi réduire en cendres les idées reçues sur les Français indisciplinés.»

Le Tessin pionnier en Suisse

Le Temps

Les Tessinois ont été les premiers en Suisse à mettre en vigueur leur loi contre le tabagisme passif. C'est depuis le 1er avril 2007 que les fumeurs sont exclus des cafés et restaurants.

La loi tessinoise prévoit la possibilité pour les établissements publics de créer des espaces fumeurs séparés. Mais les conditions sont strictes et cette latitude n'a pratiquement pas été utilisée: l'investissement paraît disproportionné par rapport à un manque à gagner quasi nul.

La loi qui entre en vigueur mardi à Genève risque d'être la plus radicale, en Suisse romande en tout cas, vu qu'elle ne prévoit pas la possibilité de créer ces cellules fumeurs. Tant dans le canton de Vaud, que dans celui de Fribourg, les gouvernements, confrontés à des initiatives antitabac, ont préféré se lancer sur la voie d'un compromis ménageant les intérêts des cafétiers-restaurateurs et peut-être ceux de l'économie du tabac. C'est par exemple à la suite d'une «table ronde» organisée à la demande de Gastrovaud que le contre-projet vaudois permettant la création de fumoirs a été concocté. Une voie étroite et un risque politique certain: au moment de se prononcer les citoyens risquent fort de soutenir la solution la plus franche. Les Vaudois voteront en novembre.

Les Valaisans pourraient le faire fin septembre déjà. Dans ce canton, ce sont les défenseurs de la fumée qui ont lancé le référendum contre un projet de loi voté par le parlement. Une initiative contre le tabac a également abouti.

Tandis que les décisions interdisant la fumée passive se multiplient dans les cantons (l'entrée en vigueur est acquise dans les Grisons, Soleure et Appenzell Rhodes-Extérieures), les parlementaires fédéraux s'occupent également du sujet. Le Conseil national persiste à refuser, contrairement à celui des Etats, une protection généralisée des travailleurs de la restauration contre la fumée passive. Mais si cette position devait l'emporter au final, rien ne devrait empêcher les cantons de maintenir ou d'imposer des dispositions plus restrictives «à la genevoise».